

Délibération du Conseil Municipal**D.2020.05.23- 03****ACTE : 5.1.1****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et le 23 Mai à 10h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, LARONDE, MAZILLE, NEGRE, YERNAUX

MRS BADO, BAIADA, CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : /

Excusé / Absent : 0

Secrétaire : M. BADO KEVIN

Date de la convocation : 19/05/2020

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

❖ **OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT**

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** : la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

LE MOING François